

de l'Université prêtent leur concours au gouvernement et aux organismes privés dans l'élaboration et l'exécution de divers programmes d'enseignement forestier. Le ministère provincial de l'Agriculture et de l'Aménagement rural offre lui aussi un service d'enseignement à l'intention des propriétaires de boisés de ferme.

Québec. Les forêts du Québec offrant un potentiel économique couvrent une superficie de 298,000 milles carrés, soit environ 50% de la superficie totale de la province. Ces forêts s'étendent vers le nord jusqu'à une ligne irrégulière qui se situe vers le 52^e degré de latitude nord dans la partie est de la province et le 54^e dans la partie ouest. Au point de vue du régime foncier, ces forêts se divisent en deux catégories bien distinctes: les forêts privées et les forêts publiques. Les forêts privées couvrent une superficie de 27,900 milles carrés. Les forêts publiques s'étendent sur une superficie de 270,300 milles carrés, dont 180,200 sont soumis à un régime d'aménagement. Des 90,000 milles carrés restants, 31,600 sont considérés comme ayant une forte productivité bien qu'ils soient encore peu accessibles. Les forêts publiques supportent un volume en bois debout de différentes essences de près de 93,900 millions de pi³; les forêts privées ont une disponibilité de 16,600 millions de pi³. Les essences résineuses sont largement prédominantes, représentant 78% du volume total. Les forêts publiques soumises à un régime d'aménagement et les forêts privées approvisionnent les usines de pâtes et papiers et les scieries du Québec. A elles seules, les forêts privées fournissent environ 25% de la récolte annuelle, soit environ 4 millions de cunils. Les forêts du Québec interviennent pour approximativement 25% du produit provincial brut.

L'aménagement des forêts publiques et l'aide à l'exploitation forestière privée relèvent de la Direction générale des forêts du ministère des Terres et Forêts, qui contrôle le développement et l'utilisation des boisés et applique des mesures de conservation. Les principales formes d'intervention sont les suivantes: inventaire annuel d'environ 30,000 milles carrés de terres forestières; étude et réglementation des pratiques sylvicoles à l'égard de ce territoire et zonage des terres de façon à en assurer l'utilisation optimale; et restauration des terres à vocation forestière par le reboisement (le Québec maintient à cette fin en pépinière un stock de plus de 100 millions de plants) ou, encore, par des traitements sylvicoles. Les diverses mesures concernant l'utilisation des forêts comprennent: contrôle opérationnel, émission de permis de coupe et de permis pour l'établissement d'usines, cubage du bois extrait des terres de la Couronne, aide au développement des forêts privées, et construction et entretien de routes en forêt. Par l'intermédiaire de groupements de conservation au niveau régional, la Direction s'occupe également de la protection des forêts contre les incendies, les insectes et les maladies cryptogamiques.

Ontario. Il existe en Ontario 166,884 milles carrés de forêts, dont 166,075 sont classés comme terres forestières portant ou pouvant porter des arbres de valeur commerciale aptes à l'exploitation régulière et non soustraites à cette forme d'utilisation. Environ 90% de ces terres appartiennent à la Couronne et sont administrées et aménagées par le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario, dans le cadre de trois programmes principaux: Aménagement des terres, Loisirs de plein air et Produits ressources.

Les divisions principales et leurs éléments constitutants sont: Forêts (recherche forestière, aménagement forestier, ventes de bois); Mines (géologie, recherche minérale, ressources minérales, génie minier); Pêches et Faune (pêches et fourrures commerciales, recherche sur les pêches et la faune, pêche sportive, faune); Parcs (lieux historiques, aménagement des parcs, planification des parcs); Finances et Administration (services administratifs, gestion financière, information, contentieux, affaires du Nord, service du personnel); Terres (administration des terres, coordination de l'utilisation des terres, levés et cartographie); Services sur le terrain (service aérien, lutte contre les incendies de forêt, services d'ingénierie). Il y a également une Direction de l'administration de la conservation et une Direction de l'étude des politiques. Afin de mieux servir le public grâce à une décentralisation des services aux niveaux régional et local, le ministère se divise en quatre groupes: Ressources et Loisirs, Terres et Eaux, Ontario-Nord et Ontario-Sud. Les deux premiers s'intéressent surtout à l'élaboration des politiques tandis que les deux autres sont surtout chargés de leur mise en application.

La Direction de l'aménagement forestier s'occupe de la régénération, de l'entretien et de l'amélioration des forêts situées sur les terres de la Couronne, des forêts régies par un accord et des terres privées régies par la Loi sur l'amélioration des terres boisées. En outre, elle a la tâche